



Payer une facture qui date de 2013

Par **babeitje**, le **25/04/2017** à **08:30**

Bonjourrrnaujourd'hui (11/04/2017)je recois une lettre recommandée pour une facture impayée qui date du 05/02/2013.rnrnEst-ce que je suis obligée de la payer? La facture est-elle toujours valable?rnPendant 4 ans je n'ai jamais reçu un rapelle. Et maintenant le montant ne tombe plus dans mon budget. rnEst-ce que j'ai bien lu qu'une facture expire après 2 ans...?rnMerci pour les infos,

Par **chaber**, le **25/04/2017** à **08:44**

bonjourrrndans les relations professionnels/consommateurs il y a prescription après 2 ans.